

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-028

Séance du 08 AVRIL 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 28/03/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir Clément PETIT

Mme Eva SOUZY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le contenu du compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 par le Centre de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne, y compris le complémentaire ;

Envoyé en préfecture le 12/04/2024 par
Reçu en préfecture le 12/04/2024 par
Publié le
ID : 001-210103479-20240408-2024028-DE

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la trésorière et Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré
le 08 avril 2024

Pour extrait conforme,
La présidente
Annie GENEVOIS



La secrétaire de séance
Eva SOUZY